



Ville de Linselles

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215903527-20240410-DELIB_20240302-DE

Extrait du registre des délibérations

DE LA COMMUNE DE LINSELLES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, au lieu de ses
séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 28 mars 2024

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 22 mars 2024

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*.
- Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- Mme Christelle CORNARD, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère Déléguée,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Antony PIRES, Conseiller Délégué,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller Délégué,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant.

Délibération n° 2024-03-02

LINSELLES - VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Rapport de M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller délégué aux Affaires Sociales et à la Santé

Exposé :

La Ville de Linselles a été sensibilisée sur le sujet des greffes d'organes par une patiente linselloise ayant reçu un don d'organe et qui a présenté le travail du collectif Greffe+.

En dépit des efforts des associations militantes, des équipes de professionnels et du ministère de la santé, le nombre de greffes réalisées chaque année reste très en dessous des besoins faute de dons suffisants.

Délibération n° 2024-03-02

Page 2

Le don d'organes est un geste de fraternité, il permet de sauver des personnes malades. Il faut donc en parler davantage et le promouvoir.

En devenant « Ville Ambassadrice du Don d'Organes », la Ville de Linselles souhaite :

- Promouvoir le don d'organes afin d'augmenter le nombre de greffes et réduire les décès dus au manque de greffons,
- Développer une véritable culture du don à l'intérieur de la Commune,
- Apposer des panneaux ville ambassadrice du don d'organes aux entrées de la Commune,
- Promouvoir le ruban vert, symbole du don d'organes et de remerciements aux donneurs et à leurs proches.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver que la Ville de Linselles soit « Ville Ambassadrice du Don d'Organes ».
- autoriser Madame le Maire à signer la charte « Ville Ambassadrice du Don d'Organes » (jointe en annexe) et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve que la Ville de Linselles soit « Ville Ambassadrice du don d'organes » et autorise Madame le Maire à signer la charte afférente et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Transmis en Préfecture le 10 AVR. 2024
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET